

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS SEANCE DU COMITE SYNDICAL du 08 février 2024

Objet : Election d'un des membres du Bureau

L'an deux mille vingt-quatre, le huit février à quatorze heures et trente minutes, le comité syndical du Syndicat Mixte DORSAL, dûment convoqué le trente janvier 2024, se réunit en session ordinaire, en salle de conférence, au site de Gaïa, 142 avenue Emile Labussière à Limoges, en présentiel et sous forme de visio-conférence, sous la présidence de Jean-Marie Bost, son Président.

En exercice: 54 – 164 voix Présents: 38 (dont 7 procurations) -136 voix Votants: 38 Pour soit 136 voix

Sont présents .

Mr Jean-Marie BOST – 6 voix – PRESIDENT Mr Jean-Marie BOST – 6 voix – PRESIDENT
Mr François VINCENT – 15 voix – 1er VP – PRESENTIEL
Mme Hélène ROME – 6 voix – 2^{ème} VP - VISIO
Mme Hélène FAIVRE - 6 voix – 3^{ème} VP – VISIO
Mr Jean-Pierre BERNARDIE – 2 voix – 5^{ème} VP – PRESENTIEL
Mr Alain GRASS - 1 voix – 6^{ème} VP - VISIO
Mr Jean-Paul BARRIERE – 1 voix – 7^{ème} VP - PRESENTIEL
Mr Jean-Jacques CAFFY – 1 voix - VISIO Mr Camille CARCAT - 1 voix - VISIO Mr Pierre CHEVALIER - (procuration donnée à Mme Rome) - 2 voix Mme Céline COLLET-DUFAYS - 1 voix - VISIO Mr Bernard CONTINSOUZAS – (suppléant de Mr P.Vidau) – 2 voix – VISIO Mr Marc FERRAND – 1 voix – VISIO Mr Bruno FLEURY – 1 voix – VISIO Mr Albin FREYCHET – 15 voix – PRESENTIEL Mme Sarah GENTIL – (procuration donnée à Mr Bost) - 2 voix Mr Thierry GODME - 1 voix - VISIO Mr Fabien HABRIAS - (suppléant de Mr P.Allard) - 1 voix - VISIO Mr Mathieu HAZOUARD – (procuration donnée à Mr Vincent) – 15 voix
Mr Jean-Marie HORRY – 1 voix – PRESENTIEL
Mr Jean-Claude LEBLOIS – 6 voix – VISIO
Mr Henri LECLERE – 1 voix – VISIO
Mr Jean-Luc LEGER – 6 voix – VISIO Mr Yves LE GOUFFE – 1 voix – VISIO
Mr Etienne LEJEUNE – (procuration à Mr Leclère) 1 voix Mr Alain MARSAT – (suppléant de Mr F.Comby) – 1 voix - VISIO
Mr Alexandre MAZIN – (suppléant de Mr Faucher) – 1 voix – PRESENTIEL
Mr Guy MONTET – 1 voix – VISIO
Mr Thierry MUZETTE – 1 voix - VISIO
Mr Philippe NAUCHE – 15 voix – VISIO Mr Pierre PEYRAMAURE – (procuration donnée à Mr Fleury) – 2 voix Mr Christian PRADAYROL – (procuration donnée à Mr Bernardie) - 2 voix Mme Valérie SIMONET - (procuration donnée à Mme H. Faivre) - 6 voix Mr Daniel SOURTY – (suppléant de Mr Delaporte) – 1 voix - PRESENTIEL

Mme Bernadette TROUBAT – (suppléante de Mr Destruhaut) – 6 voix - VISIO

Mr Pierre VERGNOLLE – 1 voix – VISIO

Mr Joël VILARD – 1 voix - VISIO Mr Rémy VIROULAUD - 2 voix - PRESENTIEL

Sont excusés :

Mr Jean-Louis BACHELLERIE – (et son suppléant) – 1 voix Mr François BARNAUD – (et son suppléant) – 1 voix Mme Patricia BUISSON – (et son suppléant) – 6 voix Mr Jean DUCHAMBON – (et son suppléant) – 1 voix Mr Christian JACQUIER – (et son suppléant) – 1 voix Mr Jean-François LABBAT – (et son suppléant) – 1 voix Mr Jean-François LABBAT – (et son suppléant) – 1 voix Mr Bernard LAUSERIE – (et son suppléant) – 1 voix Mr Jean Marie MASSY – (et son suppléant) 2 voix Mr Jean Marie MASSY – (et son suppléant) – 1 voix Mr Jean-Michel MONTEIL – (et sa suppléant) – 1 voix Mr Philippe MOULIN – (et son suppléant) – 1 voix Mr Vincent PEYRESBLANQUES – (et son suppléant) – 1 voix Mr Philippe ROCHE – (et son suppléant) – 2 voix Mr Philippe ROCHE – (et son suppléant) – 1 voix Mr Vincent TURPINAT – (et son suppléant) – 1 voix Mr Stéphanie VALLEE – (et son suppléant) – 6 voix

Conseiller Départemental Hte-Vienne Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine Vice-Présidente Département Corrèze Vice-Présidente Département Creuse Conseiller Agglo Bassin Brive Conseiller communautaire CC Marche Combraille Aquitaine Vice-Président CC Haut Limousin en Marche Vice-Président CC Pays d'Uzerche Vice-Président CC Portes Creuse Marche Président du Syndicat de la Diège Vice-Présidente de la CC Creuse Grand Sud Conseiller communautaire Agglo Bassin Brive Conseiller communautaire CC Creuse Sud-Ouest Conseiller Communautaire Tulle Agglo Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine Adjointe au Maire de Limoges Vice-Président de la CC Val de Vienne Vice-Président de la CC POL Conseiller Régional de la Région Nouvelle Aquitaine Vice-Président CC ELAN Limousin Avenir Nature Président CD87 Conseiller communautaire Agglo Grand Guéret Conseiller Départemental Creuse Président de la CC Briance Combade Président CC Pays Sostranien Conseiller Communautaire CC Pays Lubersac Pompadour Conseiller communautaire CC Noblat Vice-Président CC Briance Sud Haute-Vienne Conseiller Communautaire CC Portes de Vassivière Vice-Président de la Région Nouvelle Aquitaine Délégué communautaire Syndicat de la Diège Vice-Président Agglo Bassin Brive Présidente du Département de la Creuse Conseiller communautaire CC Pays Dunois Conseillère Départementale CD87 Vice-Président de la CC du Pays de St Yrieix Conseiller communautaire de la CC Ouest Limousin

Adjoint au Maire Ville de Limoges

Vice-Président Agglo Grand Gueret Vice-Présidente Département Corrèze Vice-Président de la CC POL Vice-Président CC Haut Limousin en Marche

Conseiller communautaire CC ELAN

Vice-Président CC Midi Corrézien

Président CC Bénévent Grand Bourg

Vice-Président CC Gartempe St Pardoux

Délégué titulaire du Syndicat de la Diège Vice-Président de la CC Creuse Confluence

Conseillère Départementale de la Corrèze

Adjoint au Maire de la Ville de Limoges

Vice-Président Tulle Agglo

Vice-Président CC Ventadour Egletons Monédières

Vice-Président CC Pays de Nexon Monts de Chalus

Conseiller Communautaire CC Xaintrie Val'Dordogne

h



En référence aux statuts en vigueur, le Bureau est composé du Président et de 18 autres membres (dont 7 vice-présidents) répartis comme suit :

REGION

- 3 membres désignés parmi les représentants de la Région Nouvelle Aquitaine (5 voix par délégué)

DEPARTEMENTS

- 1 membre désigné parmi les représentants du Département de la Corrèze (5 voix)
- 1 membre désigné parmi les représentants du Département de la Creuse (5 voix)
- 1 membre désigné parmi les représentants du Département de la Haute-Vienne (5 voix)

EPCI et groupements de collectivités en CORREZE

- 1 membre désigné parmi les représentants de l'Agglomération Tulle Agglo (1 voix)
- 1 membre désigné parmi les représentants de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive (1 voix)
- 1 membre désigné parmi les représentants des groupements de collectivités territoriales de la Corrèze dont la population municipale de l'année N-1 est inférieure ou égale à 19 999 habitants (1 voix) soit parmi les EPCI suivants :
 - CC Midi Corrézien
 - CC Pays de Lubersac Pompadour
 - CC Pays d'Uzerche
 - CC de Ventadour Egletons, Monédières
 - CC Xaintrie Val Dordogne
- 1 membre désigné parmi les représentants des groupements de collectivités territoriales de la Corrèze (à l'exclusion des représentants de la communauté d'agglomération Tulle Agglo) dont la population municipale de l'année N-1 est comprise entre 20 000 et 79 999 habitants (1 voix) soit parmi l'EPCI suivant :
 - Syndicat de la Diège

EPCI en CREUSE

- 1 membre de l'Agglo du Grand Guéret (1 voix)
- 3 membres désignés parmi les représentants des groupements de collectivités territoriales de la Creuse dont la population municipale de l'année N-1 est inférieure ou égale à 19 999 (1 voix par délégué) habitants soit parmi les EPCI suivants :
 - CC Creuse Confluence
 - CC Creuse Grand Sud
 - CC Creuse Sud-Ouest
 - CC Marche et Combraille en Aquitaine
 - CC Portes de la Creuse en Marche
 - CC Pays Sostranien
 - CC Pays Dunois
 - CC Bénévent Grand Bourg

EPCI et Commune en HAUTE-VIENNE

- 1 membre de la Ville de Limoges (1 voix)
- 2 membres désignés parmi les représentants des groupements de collectivités territoriales de la Haute-Vienne dont la population municipale de l'année N-1 est inférieure ou égale à 19 999 habitants (1 voix par délégué) soit parmi les EPCI suivants :
 - CC Briance Combade
 - CC Briance Sud Haute-Vienne
 - CC Gartempe Saint-Pardoux
 - CC Noblat
 - CC Ouest Limousin
 - CC Pays de Nexon Monts de Châlus
 - CC Pays de St Yrieix
 - CC Portes de Vassivière
 - CC Val de Vienne

REÇU EN PREFECTURE

le 13/02/2024

Application agréée E-legalite.com 99_DE-087-258728658-20240208-CS114_D890-





- 1 membre désigné parmi les représentants des groupements de collectivités territoriales de la Haute-Vienne dont la population municipale de l'année N-1 est comprise entre 20 000 et 79 999 habitants (1 voix) soit parmi les EPCI suivants :
 - CC Haut Limousin en Marche
 - CC ELAN
 - CC Porte Océane du Limousin (POL)

Pour mémoire, et en référence aux délibérations n°786 du 09 septembre 2021 (élection du Président) et n°787 du 09 septembre 2021 (élection des membres du bureau), les membres du bureau élus sont actuellement les suivants :

- Président, Jean-Marie BOST représentant le Département de la Haute-Vienne (1 voix)
- 1er vice-président : François VINCENT représentant la Région Nouvelle Aquitaine (5 voix)
- 2^{ème} vice-présidente : **Hélène ROME** représentant le Département de la Corrèze (5 voix)
- 3ème vice-présidente : Hélène FAIVRE représentant le Département de la Creuse (5 voix)
- 4ème vice-président : Stéphane DESTRUHAUT représentant le Département de la Haute-Vienne (5 voix)
- 5ème vice-président : Jean-Pierre BERNARDIE représentant la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive (19) (1 voix)
- 6ème vice-président : Alain GRASS représentant la Communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine (23) (1 voix)
- 7ème vice-président : Jean-Paul BARRIERE représentant de la Communauté de communes Haut-Limousin en Marche (87) (1 voix)

Les 11 autres membres du bureau :

- Mathieu Hazouard (Région Nouvelle Aguitaine) (5 voix)
- Albin Freychet (Région Nouvelle Aguitaine) (5 voix)
- Bruno Fleury (Communauté d'Agglomération Tulle Agglo) (1 voix)
- Francis Comby (Communauté de communes de Lubersac Pompadour) (1 voix)
- Pierre Chevalier (Syndicat de la Diège) (1 voix)
- Henri Leclère (Communauté d'Agglomération du Grand Guéret) (1 voix)
- Camille Carcat (Communauté de communes Porte de la Creuse en Marche) (1 voix)
- Vincent Turpinat (Communauté de communes Creuse Confluence) (1 voix)
- Sarah Gentil (Ville de Limoges) (1 voix)
- Alain Faucher (Communauté de communes de Noblat) (1 voix)
- Joël Vilard (Communauté de communes Ouest Limousin) (1 voix)

Pierre CHEVALIER, membre du bureau depuis 2018, représentant les groupements de collectivités territoriales de Corrèze dont la population municipale est comprise entre 20 000 et 79 999 habitants souhaite se retirer étant de moins en moins disponible pour participer avec assiduité aux réunions de Bureau de DORSAL.

Ce poste devenant vacant, il revient alors aux membres du comité syndical de procéder à l'élection d'un nouveau membre parmi les représentants des groupements de collectivités territoriales de Corrèze dont la population municipale est comprise entre 20 000 et 79 999 habitants (hors Agglo de Tulle). En l'occurrence, seul un candidat représentant le Syndicat de la Diège peut se présenter à l'élection.

Cette élection se fera au scrutin secret et à la majorité absolue. Toutefois, le comité syndical pourra décider, à la demande de la majorité de ses membres présentés ou représentés, de ne pas procéder au scrutin secret mais plutôt à main levée.

A l'unanimité, les membres du comité syndical présents décident de procéder à un vote à main levée pour l'élection des membres du Bureau.

Seul Pierre PEYRAMAURE se porte candidat.

Monsieur Jean-Marie BOST procède à l'élection.

Il soumet au vote la candidature de Pierre PEYRAMAURE en remplacement de Pierre CHEVALIER :







Résultat du vote :

Nombre de votants : 38 (dont 7 procurations) représentant 136 voix

Nombre de suffrages exprimés : 136

Votes blancs ou nuls : 0 Majorité absolue : 69

Pierre PEYRAMAURE obtient 136 voix

Les membres du bureau élus sont désormais les suivants :

- Président, **Jean-Marie BOST** représentant le Département de la Haute-Vienne (1 voix)
- 1er vice-président : François VINCENT représentant la Région Nouvelle Aquitaine (5 voix)
- 2ème vice-présidente : **Hélène ROME** représentant le Département de la Corrèze (5 voix)
- 3ème vice-présidente : **Hélène FAIVRE** représentant le Département de la Creuse (5 voix)
- 4ème vice-président : **Stéphane DESTRUHAUT** représentant le Département de la Haute-Vienne (5 voix)
- 5ème vice-président : **Jean-Pierre BERNARDIE** représentant la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive (19) (1 voix)
- 6ème vice-président : **Alain GRASS** représentant la Communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine (23) (1 voix)
- 7^{ème} vice-président : **Jean-Paul BARRIERE** représentant de la Communauté de communes Haut-Limousin en Marche (87) (1 voix)

Les 11 autres membres du bureau :

- Mathieu Hazouard (Région Nouvelle Aquitaine) (5 voix)
- Albin Freychet (Région Nouvelle Aquitaine) (5 voix)
- Bruno Fleury (Communauté d'Agglomération Tulle Agglo) (1 voix)
- Francis Comby (Communauté de communes de Lubersac Pompadour) (1 voix)
- Pierre Peyramaure (Syndicat de la Diège) (1 voix)
- Henri Leclère (Communauté d'Agglomération du Grand Guéret) (1 voix)
- Camille Carcat (Communauté de communes Porte de la Creuse en Marche) (1 voix)
- Vincent Turpinat (Communauté de communes Creuse Confluence) (1 voix)
- Sarah Gentil (Ville de Limoges) (1 voix)
- Alain Faucher (Communauté de communes de Noblat) (1 voix)
- Joël Vilard (Communauté de communes Ouest Limousin) (1 voix)

Jean-Marie BOST Président de DORSAL

Certifié transmis au représentant de l'Etat le Publié par affichage le : 13 février 2024